



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14 juin 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 27 juin 2011

COMITE D'ACTIVITES SOCIALES ET  
CULTURELLES - AVENANT N° 1 A LA  
CONVENTION CADRE DE FINANCEMENT ET DE  
FONCTIONNEMENT ENTRE LE CASC ET LA  
VILLE DE NIORT

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi  
27 juin 2011

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

**Secrétaire de séance :** M. Denis THOMMEROT -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Guillaume JUIN donne pouvoir à Elsie COLAS
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Geneviève GAILLARD -

**Excusés :**

**DIRECTION RESSOURCES  
HUMAINES**

**COMITE D'ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES - AVENANT  
N° 1 A LA CONVENTION CADRE DE FINANCEMENT ET DE  
FONCTIONNEMENT ENTRE LE CASC ET LA VILLE DE NIORT**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Par délibération en date du 18 janvier 2010, la convention entre la Ville de Niort et le CASC a été approuvée. Cette convention cadre visait à formaliser, pour 3 ans et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les modalités d'attribution et de versement de l'aide financière allouée par les structures employeurs au CASC.

Les statuts du CASC ont été modifiés en novembre 2009, afin d'instituer une nouvelle cotisation pour les retraités, variable en fonction du revenu imposable de l'année N-1 (1 € pour 1 000 € de revenu imposable).

Au titre de la solidarité intergénérationnelle chaque employeur concerné (soit le dernier employeur de l'agent au moment du départ à la retraite) complètera forfaitairement à concurrence de 1 € d'accompagnement pour 1 € de cotisation versée.

Le dispositif s'applique dès 2011 en référence aux données fournies par le CASC au titre de l'année 2010 et sera reconduit chaque année selon les mêmes modalités et sous réserve du vote du budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention cadre de financement de fonctionnement entre la Ville de Niort et le CASC,

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Jean-Louis SIMON**